

Rémi Korman
EHESS
remikorman@gmail.com
www.rwanda.hypotheses.org

La construction de la mémoire du génocide des Tutsi du Rwanda. Etude des processus de mémorialisation.

Présentation du travail de thèse. Séminaire des boursiers de la Fondation pour la mémoire de la Shoah. 5 Décembre 2011

S'interroger sur l'histoire de la mémoire du génocide des Tutsi moins de vingt ans après son exécution, et non à l'histoire des faits eux-mêmes, peut sembler problématique. En effet, si l'histoire du génocide des Tutsi est maintenant connue, de nombreuses recherches sont encore nécessaires afin de comprendre le déroulement précis des massacres, en particulier au niveau local.

Pourtant, l'étude de la genèse de la politique de mémoire du génocide au Rwanda permet de façon indirecte de réfléchir sur l'historiographie du génocide. De fait, si certains chercheurs travaillent sur l'histoire du génocide, la connaissance des faits a particulièrement progressée par le fait des processus judiciaires et mémoriels. Processus judiciaires tout d'abord, les Gacaca¹ et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda² ayant permis de récolter un nombre très important de preuves. Processus mémoriels ensuite, la mise en place d'une politique de mémoire ayant été précédée d'une recherche sur les faits eux-mêmes. C'est sur ce second point que porte justement ma thèse.

Dix-huit ans après le génocide, le Rwanda possède une politique de la mémoire du génocide établie³. C'est dans le cadre du programme Vision 2020 élaboré en 2000 que fut développée une politique sectorielle de la mémoire. Celle-ci inspira par la suite la nouvelle Constitution de 2003, dans laquelle fut prévue la mise en place d'une institution en charge de la mémoire du génocide des Tutsi⁴. La Commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG) fut officiellement créée en 2008. Parallèlement était votée au Parlement rwandais une loi portant sur la gestion des sites mémoriaux du génocide⁵.

¹ Sur ce point, je renvoie au travail de la chercheuse Hélène Dumas et en particulier à l'article suivant: Hélène Dumas, « Lecture Historienne des politiques de justice au Rwanda » in *16 ans après le génocide perpétré contre les Tutsi (1994-2010). Gestion de ses conséquences*, CNLG, Kigali, mars 2011, p.307-317

² La chercheuse Ornella Rovetta effectue en ce moment sa thèse sur « le Tribunal Pénal International pour le Rwanda comme source pour la recherche historique » à l'Université Libre de Bruxelles

³ Comme le rappelle Patrick Garcia, le concept de « politique de mémoire » renvoie à un dessein ou une stratégie définie. Il est alors difficile de parler de politique de mémoire au Rwanda, avant la mise en place officielle d'institutions en charge de la mémoire du génocide. Voir Patrick Garcia. "Politiques mémorielle en Europe : premiers jalons d'une enquête en cours". Dakirat, 11 mai 2006

⁴ Le site www.amategeko.net permet d'obtenir des informations précises sur la législation rwandaise.

⁵ Voir la loi n°56/2008 du 10/09/2008, portant « organisation des sites mémoriaux et cimetières pour les victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda ». Celle-ci s'inscrit à la suite d'autres lois relatives au génocide, que ce soit sur les questions de justice ou la négation du génocide.

Au vu des « instruments de mémoire »⁶ mis en place (commémoration nationale du génocide, inhumation des restes des victimes, conservation des sites mémoriels), il est possible de parler actuellement de politique de mémoire. Celle-ci est figée, définie, de même que la liste des mémoriaux nationaux⁷.

Mon travail de thèse vise à comprendre les pratiques mémorielles dans le cadre de l'après-génocide, à un moment où la mémoire est alors peu considérée et avant la mise en place d'une politique officiellement affirmée à partir du début des années 2000⁸.

Cette recherche est à la limite entre l'histoire et l'anthropologie. Histoire tout d'abord en raison d'un travail important de dépouillement d'archives des années 1994 à 2000, relatives aux enquêtes sur le génocide, aux constructions de mémoriaux et aux commémorations. Ces archives, jusqu'à présent inédites, permettent de montrer les efforts effectués par différentes institutions rwandaises en vue de conserver la mémoire du génocide.

Anthropologie ensuite, en raison du contexte rwandais. De nombreux travaux sur la mémoire du génocide tendent en effet à oublier les spécificités de la « culture rwandaise ». Il est par exemple nécessaire lorsque l'on réfléchit sur les mémoriaux de poser deux questions importantes : y-a-t-il une culture monumentale au Rwanda ? Quel est le rapport aux morts et aux enterrements ? En posant ces deux questions, il est alors plus aisé de comprendre l'impact de la mondialisation des pratiques de mémoire au Rwanda⁹.

La genèse de la politique de mémoire : les années 1994-1996

Lorsque se termine le génocide en juillet 1994, le Rwanda est un pays exsangue avec près d'un million de morts, plusieurs millions de réfugiés externes et internes ainsi que la destruction et le pillage de la majorité des institutions du pays. Dans un tel contexte, la mémoire du génocide n'apparaît pas comme une priorité. Si les sites du génocide présentent un intérêt, celui-ci réside dans leur qualité de preuve pour les journalistes présents au Rwanda¹⁰.

⁶ Célestin Kanimba Misago, *Les instruments de la mémoire. Génocide et traumatisme au Rwanda*, in Jackie Assayag, dir., *Gradhiva* n° 5, Dossier « Sismographie des Terreurs », 2007

⁷ Il n'existe pas à proprement parler de liste officielle des mémoriaux nationaux. Néanmoins, le site internet de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide indique les sept lieux suivants: Biseseo, Gisozi, Ntarama, Nyanza de Kicukiro Nyamata, Nyarubuye, Murambi. Voir: <http://www.cnlg.gov.rw/genocide-memorials>

⁸ Paul Kagamé est élu le 17 avril 2000 par l'assemblée nationale transitoire. Il prête serment le 22 avril 2000. On observe peu après une évolution de la politique mémorielle. La Commission mémorial du génocide et des Massacres évolue du point de vue administratif en 2001, devenant la Division Mémorial. Elle sera dirigée à partir de ce moment par Ildephonse Karengera.

⁹ Voir Henry Rousso, « Vers une mondialisation de la mémoire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007, vol. 94, n° 2, p. 3. Mais aussi Marie-Claire Lavabre, « Paradigmes de la mémoire », *Transcontinentales*, 30 décembre 2007, n° 5, coll. « Le défi sanitaire », pp. 139-147.

¹⁰ Ce fut particulièrement le cas pour le site de Nyarubuye, décrit par de très nombreux journalistes en 1994, tels que Jean Châtain ou Daniel Mermet mais aussi de journalistes étrangers comme Fergal Keane. En faisant des recherches sur une base de données d'articles comme ProQuest, on observe un pic important d'articles en 1994 suivi d'un désintérêt. Le statut de Nyarubuye est sur ce point significatif des problématiques mémorielles. Proche de la frontière tanzanienne et éloigné du front de guerre en 1994, il s'agissait alors d'un site facilement observable. Le même site semble maintenant bien éloigné, et beaucoup moins facile d'accès. Pour une description de Nyarubuye actuellement, je renvoie au travail de Nathan Rera sur le site de Génocide et politiques mémorielles (http://chs.univ-paris1.fr/genocides_et_politiques_memorielles)

De même, des enquêtes visant à montrer la réalité des massacres furent réalisées dès juillet 1994 par des enquêteurs de l'ONU¹¹ mais aussi par des enquêteurs réunis au sein de la Commission des Droits de l'Homme du FPR¹². Mais ces études avaient alors un but judiciaire et non mémoriel.

Le processus d'inhumation en dignité

C'est au sein du Ministère du Travail et des Affaires sociales (MINITRASO), dirigé alors par Pie Mugabo que furent mises en place les premières initiatives relatives à la mémoire des victimes du génocide. Dès l'automne 1994, le MINITRASO mit en place une politique d'inhumation en dignité des victimes du génocide (*gushyngura mu cyubahiro*)¹³. Il s'agissait alors d'enterrer les corps qui jonchaient encore l'espace public et d'organiser par la même occasion des cérémonies du souvenir. Une collaboration se faisait entre les associations locales de rescapés et la direction en charge de l'inhumation des corps au sein de cimetières du génocide. Il est important de rappeler que l'enterrement au sein du cimetière n'était pas avant 1994 une pratique répandue, l'enterrement se faisant généralement au sein de l'enclos familial¹⁴. Par la suite, le MINITRASO joua un rôle important dans l'organisation de la première commémoration nationale du génocide le 7 avril 1995 sur le site de Rebero l'Horizon.

Le tournant de l'année 1995

La même année fut organisée du premier au cinq novembre 1995 par le Bureau de la présidence de la République du Rwanda une conférence internationale intitulée: «Conférence Internationale sur Génocide, Impunité et Responsabilité ». Il est maintenant évident au vu des recommandations publiées et des exposés qui y ont eu lieu que celle-ci joua un rôle très important dans la gestion de la situation de l'après-génocide. Y furent évoqués l'usage possible des Gacaca afin de juger les crimes du génocide, la nécessité de créer une commission nationale indépendante sur le génocide mais aussi la construction de monuments. Enfin, plusieurs représentants de la « mémoire de la Shoah » tels que Michael Berenbaum du Musée de l'Holocauste de Washington DC ou bien Efraim Zuroff du centre Simon Wiesenthal de Jérusalem, avaient été invités afin d'effectuer des propositions sur la gestion de la mémoire

¹¹ Voir les rapports sur la situation des droits de l'homme au Rwanda du 28 juin 1994 et du 12 août 1994, soumis par M. René Degni-Segui.

¹² Si les travaux de la Commission des Droits de l'Homme du FPR ne sont pas accessibles, ceux-ci ont été évoqués par bribes dans différents travaux. Jean-Philippe Schreiber mentionne ainsi leur rôle dans un article récemment paru. Jean-Philippe Schreiber, « Rwanda, janvier 1995. Voyage au cœur de l'abomination » in Radouane Bouhhal & Placide Kalisa (dir.), « *N'épargnez pas les enfants ! Mémoire d'un génocide de proximité* », Editions Aden, Bruxelles, 2009, pp. 41-63.

A noter aussi que l'on trouve une brève description du contenu des archives du secrétariat du bureau politique du FPR au sein du rapport de la mission effectuée au Rwanda par Philippe Mahoux (23 au 30 août 1997), dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements du Rwanda

¹³ J'ai publié un article récemment sur ce point. Rémi Korman, « Le Rwanda face à ses morts ou les cimetières du génocide comme lieux de mémoire », site internet Génocides et politiques mémorielles (http://chs.univ-paris1.fr/genocides_et_politiques_memorielles/)

¹⁴ Voir Gérard Van't Spijker, « Les usages funéraires et la mission de l'Eglise. Une étude anthropologique et théologique des rites funéraires au Rwanda », Vit Geversmaatschppij J-H. Kok-KAMPEN, 1990

du génocide. Après cette conférence, Efraim Zuroff devint un conseiller du gouvernement rwandais dans la chasse aux génocidaires.

Au cours de cette année 1995, d'autres projets de mémoire furent développés par des institutions rwandaises. Tout d'abord, celui du MINESUPRES (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) avec le projet de centre d'éducation à la paix et à la démocratie¹⁵, un projet de Musée du génocide et des massacres¹⁶ ainsi que l'organisation de la semaine de la Tolérance¹⁷, mais aussi le MINIREISO (Ministère de la réhabilitation et de l'intégration sociale) avec un projet de mémorial écrit par un employé belge, Eric Rousseau¹⁸.

La mise en place de la Commission mémorial du génocide et des massacres

C'est afin de réunir toutes ces initiatives que fut proposé par le ministre du MINESUPRES Joseph Nsengimana en octobre 1995, la création d'une commission en charge d'inventorier les sites du génocide, la Commission mémorial du génocide et des massacres. A la suite d'une enquête de terrain de six semaines, celle-ci publia un rapport en février 1996. Cette enquête visait d'une part à repérer les charniers du génocide en vue de continuer l'inhumation en dignité des victimes mais aussi d'autre part à repérer les lieux qui pourraient servir ensuite de mémoriaux. Ce rapport indiquait aussi les noms des auteurs du génocide pour chaque commune ainsi que les noms des Hutu ayant sauvé des Tutsi pendant les massacres¹⁹.

Mon travail de thèse se concentre en partie sur ce rapport et son impact sur la politique de mémoire du génocide. En effet, il reste à ce jour un des inventaires les plus précis des sites du génocide. Il a été en particulier utilisé dans le cadre judiciaire, pour des procès au TPIR notamment. Il a aussi permis la réalisation de la seule, et unique à ce jour, carte des sites du génocide²⁰. Enfin, c'est à la suite de ce rapport et à l'inventaire des églises charniers du génocide, que fut créée une commission mixte entre l'Eglise catholique et l'Etat relative à la mémorialisation des lieux de culte²¹.

¹⁵Ce texte fut rédigé par Bernardin Rutazibwa

¹⁶Bien que non signé, ce rapport fut probablement écrit par Célestin Kanimba Misago. Il revient en effet à plusieurs reprises dans ses archives personnelles de 1995.

¹⁷Le compte-rendu de cette conférence fut écrit par Louis Kanamugire qui devint par la suite le directeur de la Commission mémorial du génocide et des massacres.

¹⁸Sur ce point, voir Hélène Dumas, Rémi Korman, « Espaces de la mémoire du génocide des Tutsi au Rwanda : mémoriaux et lieux de mémoire » in *Afrique contemporaine* n°238, février 2012

¹⁹Contrairement à ce qui est souvent écrit sur la question, on voit alors qu'en 1995, la question de ce que l'on ne nommait pas encore "les Justes", était déjà présente.

²⁰ La [carte des sites du génocide](#) présentée dans de nombreuses brochures du TPIR est ainsi une copie de celle éditée en 1996 par la Commission mémorial du génocide et des massacres.

²¹Voir Jean-Pierre Chrétien et Rafiki Ubaldo, « L'Eglise de Kibeho, lieu de culte ou lieu de mémoire du génocide de 1994? », in *Génocides. Lieux (et non-lieux) de mémoire*, Revue d'histoire de la Shoah n°181, juillet-décembre 2004. Mais aussi Hélène Dumas, Rémi Korman, *Op.cit*

De la mémoire de la Shoah à la mémoire du génocide des Tutsi: un mimétisme mémoriel²²

Si mon travail est principalement centré sur les années 1994 à 2000 afin de comprendre les pratiques mémorielles précédant la mise en place d'une politique publique de la mémoire, j'essaie aussi de comprendre le rôle de la mémoire de la Shoah dans le façonnement de la mémoire du génocide des Tutsi.

Après juillet 1994 et malgré l'usage du terme de génocide, il n'était pas évident qu'une comparaison se fasse avec le génocide des juifs. Les initiatives mémorielles étaient de natures très différentes et la mémoire de la Shoah n'apparaissait pas alors comme un modèle²³. A la même période, le modèle sud-africain de vérité et de réconciliation était alors mis en avant par certaines ONG présentes au Rwanda. Rappelons que la loi d'unité et de réconciliation nationale fut ainsi présentée au Parlement sud-africain en novembre 1994²⁴.

Une conférence internationale fut organisée à Kigali en 1994 par le CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme) et la Fondation pour le progrès de l'Homme, du 22 au 28 octobre 1994. Cette rencontre intitulée "Rwanda: Reconstruire", réunit près de 83 contributions visant à conseiller les autorités rwandaises dans la gestion de l'après-génocide²⁵. On peut mentionner parmi les cas d'étude proposés le Salvador, l'Afghanistan, le Chili, la Palestine, le Cambodge, la Bosnie etc. Sur les 83 interventions, seul une portait sur la mémoire de la Shoah et relevait d'une critique de la politique de mémoire de la Shoah en Israël.

²² J'emprunte le concept de mimétisme mémoriel à Françoise Chandernagor. Voir le compte rendu numéro 13 de la Mission d'information sur les questions mémorielles, mardi 14 octobre 2008. "*Mais la loi de 2001 sur l'esclavage relève du mimétisme mémoriel. C'est un mimétisme à la René Girard : tu as quelque chose que je voudrais ; je ne t'empêche pas de l'avoir, mais je le veux aussi*".

²³ A l'exception toutefois des initiatives d'Eric Rousseau.

²⁴ Il serait intéressant d'analyser les discours relatifs à un possible usage de la Commission Vérité et Réconciliation au Rwanda. Ceux-ci se basent le plus souvent sur le préjugé de la « commune africanité ». Notons que ce préjugé était aussi véhiculé par les concepteurs de cette commission sud-africaine. Les discours de Desmond Tutu sur le concept d'Ubuntu en tant que « solution à l'africaine » sont d'ailleurs d'autant plus étonnants que le discours de la Commission Vérité et Réconciliation est fondamentalement un discours chrétien. Voir Sandrine Lefranc, *Politiques du pardon*, Presses Universitaires de France - PUF, 2002, 384 p.

²⁵ Voir Claire Moucharafieh, *75 contributions de différents pays du monde rassemblées pour la rencontre « Rwanda : reconstruire »*, Kigali (1994), octobre 1994, 267p. Dans la situation d'anomie qu'est le Rwanda d'après-génocide arrivèrent de nombreux vautours ou marchands de miracles. J'ai ainsi pu retrouver dans les archives de la mairie de Kigali un dossier d'une entreprise anglaise qui proposait la création d'une loterie nationale et de jeux de tickets à gratter dès début 1995.

Néanmoins, c'est rapidement le "modèle mémoriel"²⁷ du génocide des juifs qui fut retenu. Comme on l'a vu, la conférence internationale de 1995 joua un grand rôle en ce sens. Elle n'allait toutefois pas de soi pour de nombreux représentants de la mémoire de la Shoah, ce qui poussa Efraim Zuroff à écrire un article visant à justifier son voyage au Rwanda²⁸.

En raison de cet intérêt pour la mémoire juive de la Shoah, les autorités rwandaises demandèrent à plusieurs intellectuels considérés comme représentants de cette mémoire, de venir au Rwanda. C'est ainsi que Jean-Philippe Schreiber, un des créateurs de l'association Ibuka en Belgique, explique avoir été invité dès l'automne 1994 par le gouvernement rwandais, celui-ci souhaitant s'inspirer de l'expérience de la communauté juive dans la préservation de la mémoire²⁹. Ce souhait, loin de relever d'une "manipulation politique" comme aimeraient le penser de nombreux analystes, réside principalement dans une reconnaissance d'un certain nombre de Rwandais dans l'histoire de la Shoah. Ainsi, de nombreux Tutsi de la diaspora en quête de compréhension face aux événements de 1994, n'arrivèrent à trouver des explications que dans des centres de recherches sur l'histoire de la Shoah. La chercheuse Assumpta Mugiraneza rappelle avoir trouvé au sein du CDJC (Centre de documentation juive contemporaine) à Paris la possibilité de transformer ses interrogations en un raisonnement scientifique³⁰. De même, l'actuelle ministre des Affaires étrangères du Rwanda Louise Mushikiwabo, chercha à trouver des réponses au musée de l'Holocauste de Washington DC.

A la recherche d'un lieu de mémoire idéal: le modèle de Yad Vashem

Quelques mois après l'organisation de la conférence internationale de 1995, Paul Kagamé alors vice-président de la République rwandaise, se rendait à Yad Vashem et déclarait vouloir la construction d'un lieu équivalent au Rwanda. A la suite de ce voyage, plusieurs acteurs de mémoire furent invités à venir découvrir le mémorial de Yad Vashem. Ce fut le cas en particulier en 1997 pour Louis Kanamugire³¹ alors responsable de la Commission mémorial

²⁶Sur ce point, voir le travail éclairant d'Aurélia Kalisky (Aurélia Kalisky, «Mémoires croisées. Des références à la Shoah dans le travail de deuil et de mémoire du génocide des tutsis », *Humanitaire*, 10, printemps-été 2004) mais aussi Aurélia Kalisky, « D'un génocide à l'autre : références à la Shoah dans les approches scientifiques du génocide des Tutsi » in *Revue d'Histoire de la Shoah* n°181, juillet-décembre 2004, pp. 411-438.

²⁷L'expression de « modèle mémoriel » du génocide des juifs doit évidemment être nuancée.

²⁸Efraim Zuroff, "Why I had to go to Rwanda", *The Jerusalem Post*, 29 novembre 1995. Efraim Zuroff fut invité en 1995 avec d'autres israéliens par l'ambassadeur du Rwanda en Israël Zac Nsenga. Voir Jessica Steinberg, "Picking up the pieces of a tragedy", *The Jerusalem Post*, 28 février 1996

²⁹ Voir Florence Rasmont, « Histoire, mémoire et génocide. L'ASBL « Ibuka-mémoire et justice » de juillet 1994 à nos jours », Université Libre de Bruxelles, 2009, p7).

³⁰Voir Konstanty Gebert, "Extermination. Scientific method", *Gazeta Wyborcza/Wysokie Obcasy*, 20 octobre 2009

³¹ Entretien avec Louis Kanamugire, 14 septembre 2010

du génocide et des massacres, ainsi que pour Firmin Gatera qui participait au sein du ministère de la Défense à l'organisation des commémorations³².

Le voyage le plus important de la part d'un acteur rwandais fut probablement celui de Marc Kabandana³³. Inspiré par sa visite à Yad Vashem, ce préfet de Kigali-ville décida la création d'un grand musée mémorial sur le site de Gisozi. C'est dans ce cadre que furent vidées les fosses communes de toute la capitale et les ossements de toutes les victimes réunis au sein d'un même lieu. Bien que l'on parle d'un processus d'une très grande ampleur, puisque l'on parle de près de 250 000 corps, il n'existe aucune étude à ce jour sur la création du premier mémorial de Gisozi. Celui-ci fut inauguré lors de la sixième commémoration du génocide en 2000.

L'histoire de ce premier mémorial de Gisozi a depuis été effacée par la construction en 2004 par deux britanniques, « les frères Smith », du principal musée du génocide au Rwanda³⁴, le « Centre mémorial de Kigali » (ou Kigali Memorial Centre, KMC). Celui-ci est situé à Gisozi, sur le même site que le mémorial inauguré en 2000.

L'internationalisation de la mémoire du génocide des Tutsi

A partir du début des années 2000, la représentation du génocide des Tutsi commence à changer d'ampleur. La 6^{ème} commémoration du génocide à Gisozi, pendant laquelle le premier ministre belge Guy Verhofstadt s'excusa pour l'inaction de son pays en 1994 marque en ce sens un véritable tournant. Par ces excuses officielles, la mémoire du génocide s'internationalisait. Cette internationalisation s'explique aussi en raison d'une plus grande structuration de la politique de mémoire, mais aussi par une évolution des pratiques mémorielles au niveau mondial. Cette période est marquée par ce que Henry Rouso nomme la "mondialisation de la mémoire"³⁵.

L'un des évènements marquants de cette mondialisation fut la conférence organisée par l'association Ibuka et l'association new-yorkaise intitulée "les survivants de l'Holocauste et leurs enfants"³⁶. Cette conférence visait à la création d'un réseau de survivants de "tous les génocides", afin de réfléchir en commun à des questions telles que la gestion du traumatisme ou les réparations judiciaires. Si l'on peut parler de "circulation des pratiques mémorielles", il s'agit là toutefois d'un cas encore plus particulier. Ainsi, à l'encontre de toutes les théories sur

³²Il fut aussi un des enquêteurs ayant participé à l'écriture du *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide* et participa à l'organisation d'une exposition sur l'histoire du génocide à Murambi en 1996. Son engagement fut aussi personnel, et il soumit plusieurs dessins lors du premier concours sur le symbole du génocide organisé par la Commission mémorial du génocide et des massacres en lien avec l'UNICEF en 1996.

³³Entretien avec Louis Kanamugire, 27 octobre 2010

³⁴ Au vu de l'autobiographie déjà publiée par Stephen Smith relatant de la construction du « Kigali memorial centre », et de l'absence de mention du projet antérieur, on peut véritablement s'interroger sur les effets du storytelling et de la communication sur la connaissance historique. Voir Stephen Smith, *Never again! yet again!: a personal struggle with the Holocaust and genocide*, Gefen Publishing House Ltd, 2010

³⁵ Voir Henry Rouso, Op.cit.

³⁶Ibuka, «La vie après la mort : reconstruire la vie des survivants du génocide. Défis et opportunités », Kigali, novembre 2001. Sur ce point, voir Yaël Danieli, "It was always there"p.33-46 in Figley Charles R, *Mapping trauma and its wake: autobiographic essays by pioneer trauma scholars*, CRC Press, 2006

la concurrence des victimes, on remarque l'existence d'une "solidarité des ébranlés"³⁷, solidarité entre victimes de génocide.

C'est à la suite de cette conférence que James et Stephen Smith, à l'origine du mémorial de l'Holocauste à Nottinghamshire, décidèrent d'aider le gouvernement rwandais dans la gestion de la mémoire du génocide³⁸. Ceux-ci s'impliquèrent particulièrement dans la communication de la mémoire du génocide des Tutsi à l'étranger. Lors du Forum international de Stockholm sur la Shoah, la mémoire du Rwanda fut ainsi présentée à plusieurs reprises³⁹. Par la suite, la reconnaissance fut totale en 2004, lors de la dixième commémoration du génocide.

L'impact du mimétisme mémoriel

Comme on a pu le voir, le mimétisme mémoriel de la Shoah est évident au Rwanda. On voit cependant que la mémoire de la Shoah a aussi évolué au cours de cette internationalisation. En effet, les débats relatifs à l'unicité de la Shoah perdent de leur ampleur au début des années 2000. Avec le cas du Rwanda, mais aussi de l'Arménie, il apparaît alors évident pour de nombreux juifs qu'il n'est plus possible de parler d'unicité. Cette évolution transparait dans un certain nombre de lieux d'études de la mémoire de la Shoah. En 2004, la revue d'histoire de la Shoah publia plusieurs textes sur le Rwanda⁴⁰. En 2005, le mémorial de Yad Vashem changea sa politique de recherche en organisant un séminaire commun entre des rescapés du génocide des Tutsi et de la Shoah⁴¹. De telles pratiques contribuèrent à amplifier au Rwanda le mimétisme mémoriel.

On peut s'interroger sur les conséquences d'un tel mimétisme mémoriel. Non pour les juger ou dénoncer un usage politique, ce n'est pas là l'intérêt de la recherche. Mais bien pour comprendre les conséquences de ces pratiques sur la représentation du Rwanda, la mémorialisation du génocide des Tutsi et aussi son historiographie.

³⁷ Cette expression de Jan Patocka est citée par Aggée Shyaka Mugabe (Aggée Shyaka Mugabe, *Réparation et réconciliation au Rwanda. Portée et limites de la justice transitionnelle*, Louvain la Neuve, septembre 2009, p.234)

Il me semble ainsi qu'il existe aussi un décalage entre la réception des travaux tels ceux de Jean-Michel Chaumont sur la concurrence des victimes et l'évolution à la même période des représentations des victimes de la Shoah. Si l'on parle d'un modèle de concurrence des victimes, il apparaît plutôt un système d'alliances autour du concept de génocide. Cette alliance autour du concept de génocide est aussi le fait des négationnistes.

³⁸ Stephen Smith, *Op.cit.* p162

³⁹ Voir en particulier la troisième conférence du Forum international de Stockholm sur la Shoah, organisée le 23 et 24 avril 2002.

⁴⁰ D'autres textes furent publiés précédemment sur le génocide des arméniens (Numéros 177 et 178 de la Revue d'histoire de la Shoah). Au musée de l'Holocauste de Washington, un chercheur rwandais, Athanase Hagemimana, fut officiellement invité au cours de l'année 2002-2003 à venir effectuer des recherches visant à comparer le génocide des Tutsi et la Shoah.

⁴¹ Etgar Lefkovits, « Yad Vashem to Host Seminar on Rwandan Genocide », 11.02.2005, *Jerusalem Post*. Cette évolution du musée s'inscrit dans une évolution des discours de nombreux chercheurs, tels que Yehuda Bauer. Voir Steven Friedman, « Yad Vashem Scholar Calls for « rethinking » the Holocaust », *The Jewish News Weekly of Northern California*, p.12

En effet, ce rapprochement mémoriel a des conséquences sur la recherche relative à la mémoire du génocide des Tutsi, en raison d'un mimétisme conceptuel⁴². Les mots utilisés pour désigner les pratiques mémorielles sont ainsi ceux utilisés pour la mémoire de la Shoah. Prenons l'exemple du concept de Juste⁴³. Si celui-ci est utilisé au Rwanda, d'autres expressions furent proposées ou sont utilisées afin de nommer les Hutu ayant sauvés des Tutsi pendant le génocide (les altruistes⁴⁴, Indakemwa⁴⁵ etc.). Il apparaît que l'usage du concept de juste est aussi lié à la cécité des chercheurs étrangers face aux autres mots. De fait, nombre de chercheurs travaillent sur la mémoire du génocide des Tutsi en complément d'un travail sur la mémoire de la Shoah (ou d'un autre travail de façon général). Le génocide des Tutsi est souvent « relégué à un détail de la démonstration »⁴⁶ et leurs travaux ne parlent pas tant du génocide des Tutsi que de la Shoah.

Ce mimétisme conceptuel est accompagné d'un mimétisme des pratiques mémorielles. Mimétisme encouragé par les bailleurs de fonds et les organisations proposant des kits mémoriels⁴⁷, sans réflexion sur la dimension culturelle de ces pratiques. L'exemple de la pratique du « Mur des Noms » est sur ce point frappant. Au mémorial de Gisozi ainsi qu'au mémorial de Nyamata ont été érigés des murs où sont inscrits les noms des disparus. Dans les deux cas, seuls quelques centaines de noms sont inscrits. Pour comprendre cela, il faut rappeler qu'au Rwanda, il n'existe pas véritablement de nom de famille. Le nom est propre à chaque individu. Celui-ci est donné par les parents une semaine après la naissance de l'enfant⁴⁸. Dans un tel contexte, il est très difficile pour les rescapés de se souvenir des noms de chacune des victimes, chaque victime ayant son propre nom. S'ajoute à cela la difficulté de retrouver des traces de l'Etat civil. Le modèle de « murs des noms » lorsqu'il est appliqué au Rwanda ne fonctionne pas.

Enfin, le mimétisme mémoriel peut engendrer un mimétisme au niveau des pratiques de recherche. Ainsi, on remarque au Rwanda une survalorisation de l'histoire orale face à la consultation des archives. On peut poser plusieurs hypothèses à une telle pratique. Tout d'abord, cela s'explique pour certains par « le contexte africain de l'oralité », ce qui relève évidemment d'un préjugé au vu des 50 ans d'archives administratives de la première et seconde république rwandaise. Cela s'explique aussi par les méthodes de recherche actuelles pour l'histoire de la Shoah. Au vu de l'âge des rescapés du génocide des juifs, la tendance est à l'enregistrement de témoignages. C'est dans cet esprit que travaillent des institutions telle que la Shoah foundation, dirigée maintenant par Stephen Smith à l'origine du Musée du génocide à Kigali. Les institutions rwandaises travaillant sur la mémoire du génocide sont dès

⁴² Voir Aurélia Kalisky, « D'un génocide à l'autre : références à la Shoah dans les approches scientifiques du génocide des Tutsi », Op.cit.

⁴³ Sarah Gensburger, « De Jérusalem à Kigali. L'émergence de la catégorie de « Juste » comme paradigme mémoriel. Réflexions contemporaines sur le rôle socialement dévolu à la mémoire ». in Hähnel-Mesnard Carola, Liénard-Yeterian Marie et Marinas Cristina, *Culture et mémoire: représentations contemporaines de la mémoire dans les espaces mémoriels, les arts du visuel, la littérature et le théâtre*, Editions Ecole Polytechnique, 2008, 540 p.

⁴⁴ Un projet sur « les altruistes » fut ainsi élaboré par Straton Nsanabaganwa au sein du MINITRASO dès 1994. Entretien avec Silas Sinyigaya, 2 avril 2011

⁴⁵ Cette expression est utilisée par Jean-Marie Kayishema et François Masabo lors de leur étude pilote sur « les Justes rwandais, Indakemwa », publiée en décembre 2010. L'expression Indakemwa n'est toutefois pas conceptualisée. L'expression Indakemwa fut utilisée pour le travail d'enquête, mais le rapport d'analyse utilise le terme de Juste. Voir Jean-Marie Kayishema et François Masabo, *Les Justes rwandais, Indakemwa*, Ibuka, décembre 2010

⁴⁶ J'emprunte cette expression à Florence Rasmont (Voir Florence Rasmont, Op.cit, p7).

⁴⁷ Voir Sandrine Lefranc, Op.cit.

⁴⁸ A propos de cette pratique, je renvoie à la description de Scholastique Mukasonga. <http://www.scholastiquemukasonga.com/article-15793648.html>

lors encouragées à travailler en priorité sur les témoignages, et non sur les archives papiers. Il suffit pour s'en convaincre de visiter le site internet du programme des archives du génocide dirigé par le mémorial de Gisozi⁴⁹.

Enfin, une conséquence de ce mimétisme réside dans l'accélération de la mise en place d'une politique de mémoire au Rwanda. Le Rwanda s'est ainsi doté d'une politique de mémoire précise en moins de vingt ans. Cela n'est pas sans conséquences. Ainsi, le fait qu'il existe déjà une liste officielle des mémoriaux nationaux (Nyarubuye, Nyamata, Ntarama, Gisozi, Murambi, Bisesero et Nyanza de Kicukiro) tend à créer une représentation du génocide uniquement par le biais de ces lieux. Pourtant, quatre de ces sept sites sont situés dans ou autour de Kigali et plusieurs anciennes préfectures sont oubliées de la politique de mémorialisation. Ceci s'explique en grande partie par l'impossibilité de faire des enquêtes jusque la fin des années 1990 dans certaines zones du Rwanda, comme dans l'ancienne préfecture de Cyangugu. De fait, certains toponymes⁵⁰ ont absorbé l'intégralité de la mémoire du génocide, au détriment des autres lieux, engendrant par là même occasion un oubli mémoriel.

En revenant sur la généalogie de la politique de mémoire et en déconstruisant les processus ayant abouti à la rigidification de la mémoire du génocide, on peut alors espérer réinterroger de façon indirecte l'histoire du génocide elle-même.

⁴⁹ www.genocidearchiverwanda.org.rw

⁵⁰ Marie-Anne Paveau, « Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille », *Mots. Les langages du politique*, n°86, 2008